

REPUBLIQUE FRANCAISE

DEPARTEMENT de VAUCLUSE – ARRONDISSEMENT de CARPENTRAS

VILLE de VALREAS

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

SEANCE du MARDI 31 JANVIER 2023

Conseillers en exercice : 29
Présents : 27 (question 1) – 28 (question 2 à 10)
Absent excusé avec pouvoir : 1
Absent excusé : 0
Absent : 1 (question 1) – 0 (question 2 à 10)

L'An deux mille vingt-trois et le trente-un janvier à 18h30, le **CONSEIL MUNICIPAL** de cette commune, légalement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à la salle dite « L'Oustau », Espace Jean Duffard à VALREAS, qui présente toutes les conditions de sécurité et d'accessibilité nécessaires à la réunion du Conseil, **sous la présidence de Monsieur Patrick ADRIEN, Maire.**

Date de la convocation : 25 janvier 2023

Date d'affichage : 25 janvier 2023

Étaient présents :

Jean-Luc BLANC, Rosy FERRIGNO, Jacques FAGARD, Dominique MALLET, Christian BARTHELEMY, Christiane MERY, Franck VIGNE, Adjointe.
Marie-Andrée GAGNIERE, Jean-Daniel UGHETTO, Régine DOUX, Marinette SERVAN, Philippe SAYN, Léonard PACE, Daniel BARBER, Sibylle GENESTON, Géraldine CHAMBERT, Sandra KIENTZI à partir de l'examen de la deuxième question (délibération n° 2023-01/02), Jean-Sébastien GUENARD, Bruno VALLE, Dominique DELERUE, Sandrine DERMEGHIAN, Virginie AYME, Clément JACQUIER, Leila CHEVALIER, Jacques PERTEK, Jean-Louis LAURENT, Houcine SERRAR, Conseillers municipaux.

Était excusé :

Jean-Marie ROUSSIN, Conseiller municipal, ayant donné pouvoir à Christian BARTHELEMY.

Était absente :

Sandra KIENTZI, Conseillère municipale, pour l'examen de la première question (délibération n° 2023-01/01).

Conformément à l'article L.2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, Madame Christiane MERY, est nommée secrétaire de séance et ceci, à l'unanimité des membres présents.

**DELIBERATION N° 2023-01/02 : AVANCE SUR LA SUBVENTION DE
FONCTIONNEMENT CONSENTIE À L'ASSOCIATION
« THÉÂTRE DU ROND POINT » POUR L'ANNÉE 2023**

Considérant le souhait de la Municipalité d'apporter, comme chaque année, son soutien aux associations qui s'inscrivent dans le développement de la politique associative de la commune, de par l'intérêt et la qualité de leurs activités et leur participation aux diverses manifestations ;

REÇU EN PREFECTURE

Le 02/02/2023

Application agréée E-legalite.com

99_BE-084-210401388-20230131-DEL_2023_01

Considérant que les subventions accordées aux associations seront attribuées après le vote du Budget Primitif 2023 mais que l'activité de l'association « Théâtre du Rond-Point » nécessite un fonds de trésorerie pour faire face à la hausse de l'augmentation des dépenses courantes (électricité, gaz) ;

Considérant la demande de l'association « Théâtre du Rond-Point », reçue par courrier du 7 janvier 2023, sollicitant une avance sur la subvention de fonctionnement 2023 pour un montant de 10 000 € ;

Ayant entendu l'exposé de Monsieur le Maire et de Monsieur Jean-Luc BLANC, Premier Adjoint, et après en avoir délibéré,

LE CONSEIL MUNICIPAL,

À L'UNANIMITÉ,

■ **APPROUVE** le versement d'une avance sur subvention de fonctionnement au titre de l'année 2023 à l'association « Théâtre du Rond-Point » sis 32 rue des Cordeliers à VALREAS, pour un montant de 10 000 € ;

■ **AUTORISE** Monsieur le Maire à engager la dépense correspondante qui sera imputée sur l'article 65748 du budget communal ;

■ **AUTORISE** Monsieur le Maire, ou en cas d'empêchement, un adjoint par délégation, à signer tout document relatif à ce dossier.

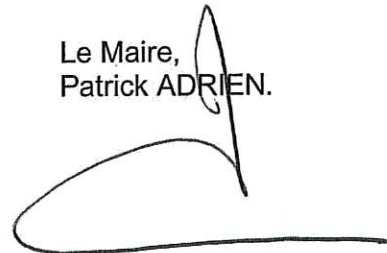
Ainsi fait et délibéré en séance les jour, mois et an ci-dessus.

Pour extrait certifié conforme.

La secrétaire de séance
Christiane MERY
Adjointe



Le Maire,
Patrick ADRIEN.



Acte certifié exécutoire compte tenu de :
La réception en Préfecture le : - 2 FEV. 2023
Et la publication sur le site internet de la Ville le : - 2 FEV. 2023

REÇU EN PREFECTURE

Le 02/02/2023

Application agréée E-legalite.com

99_DE-084-2184 01388-2023 0131-DEL_2023_01